



Homeland
Security

FEUILLE D'INFORMATION : Frontières terrestres États- Unis – Canada

US-VISIT : OBJECTIFS

- Accroître la sécurité de nos citoyens et visiteurs
- Faciliter les voyages et le commerce légitimes
- Assurer l'intégrité de notre système d'immigration
- Protéger la vie privée de nos visiteurs

US-VISIT : APERÇU GÉNÉRAL

Le programme US-VISIT est une priorité absolue pour le Ministère de la Sécurité du Territoire National, car il accroît la sécurité de nos citoyens et visiteurs tout en facilitant les voyages et le commerce légitimes à travers nos frontières. US-VISIT contribue à la sécurité de nos frontières, facilite les formalités d'entrée et de sortie, tout en renforçant l'intégrité de notre système d'immigration et en respectant la vie privée de nos visiteurs.

Le programme US-VISIT s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures de sécurité qui commencent à l'étranger et se poursuivent lors de l'arrivée et du départ des visiteurs des États-Unis. Il inclut des critères de détermination d'admissibilité établis par le Ministère de la Sécurité du Territoire National et le Département d'État.

Dans les cas où un visa est délivré par le Département d'État, des techniques biométriques, telles que le scannage électronique des empreintes digitales et la photographie numérique permettent au Ministère de la Sécurité du Territoire National de vérifier l'identité des

voyageurs à chaque étape, afin de s'assurer que la personne qui franchit notre frontière est bien celle à qui le visa a été accordé. En outre, les données biométriques et biographiques sont comparées à des listes de contrôle, ce qui permet au Ministère de la Sécurité du Territoire National de mieux prendre les décisions d'admissibilité et au Département d'État de déterminer si un visa doit ou non être accordé.

Les identificateurs biométriques nous permettent de figer les informations d'identité d'un visiteur, de manière à ce que nous puissions le comparer à ses documents de voyage. Les informations biométriques protègent nos visiteurs en rendant pratiquement impossible pour quiconque d'usurper l'identité d'une personne si ses documents « biométrisés » (par exemple un visa) sont volés ou dupliqués.

Les procédures d'entrée US-VISIT sont actuellement en place dans 115 aéroports et 15 ports maritimes. Les procédures de sortie sont en cours de mise en place dans quatre aéroports et un port maritime et seront opérationnelles dans les quelques mois à venir. D'ici le 31 décembre 2004, les procédures d'entrée US-VISIT seront mises en application dans les zones d'inspection secondaires des 50 points d'entrée terrestre les plus fréquentés et dans tous les points d'entrée terrestres restants avant le 31 décembre 2005. L'annexe A présente une liste des 50 points d'entrée terrestre les plus fréquentés.

US-VISIT : QUI EST CONTRÔLÉ À LA FRONTIÈRE TERRESTRE

Applicabilité aux visiteurs étrangers

Actuellement, les visiteurs étrangers (à quelques exceptions près) y compris ceux bénéficiant d'une exemption de visa, demandant l'admission à une frontière américaine terrestre, doivent remplir le formulaire d'arrivée/départ I-94 – qui est habituellement remis dans la zone d'inspection secondaire. À dater du 31 décembre 2004, les procédures d'inspection secondaire incluront le contrôle US-VISIT, le prélèvement de deux empreintes digitales d'index par scannage, ainsi qu'une photographie numérique. Les formalités US-VISIT aux points d'entrée terrestres ne prendront que quelques secondes au cours du processus d'inspection secondaire. En outre, grâce au déploiement du programme US-VISIT, les visiteurs n'auront plus à remplir le formulaire I-94 à la main. Les informations biographiques des visiteurs seront entrées automatiquement lorsque le préposé scanne les documents de voyage.

Applicabilité aux citoyens canadiens

La plupart des citoyens canadiens ne seront pas soumis au contrôle US-VISIT, entre autres :

- Les citoyens canadiens bénéficiant d'une exemption de visa.
- Les citoyens canadiens voyageant avec un passeport canadien comportant des visas diplomatiques ou d'organismes internationaux (A, G ou OTAN).

- Les citoyens canadiens qui étudient ou travaillent aux États-Unis et dont le passeport ne contient normalement pas de visa de non immigrant.
- Les citoyens canadiens qui sont résidents permanents des États-Unis.
- Les enfants de moins de 14 ans et les personnes âgées de plus de 79 ans sont exemptés.
- Les candidats à l'admission présentant un formulaire I-94 valide, non périmé, lors de l'inspection de véhicule primaire peuvent être admis sans être soumis à l'inspection secondaire, même s'ils ne sont pas encore inscrits au programme US-VISIT.

REMARQUE : les services des douanes et de la protection frontières se réservent le droit de soumettre un voyageur au contrôle US-VISIT dans le cadre du processus d'inspection, en cas de doutes au sujet de la nature du voyage.

Les citoyens canadiens soumis au contrôle US-VISIT sont :

- Les citoyens canadiens demandant l'admission avec un visa de non immigrant tel qu'un visa K (fiancé) ou E (négociants aux termes d'un traité).
- Résidents permanents du Canada. Selon les réglementations des États-Unis, les résidents permanents de Canada peuvent être identifiés par leur citoyenneté (c.-à-d. la nationalité indiquée sur le passeport dont ils sont porteurs), pas parce qu'ils peuvent être résidents d'un autre pays, tel que le Canada.
- Les Canadiens possédant une double nationalité et présentant un passeport non canadien pour entrer aux États-Unis.

Autres personnes sujettes au contrôle US-VISIT :

- Les résidents permanents du Canada participant aux programmes NEXUS et/ou FAST susceptibles de devoir s'inscrire au programme US-VISIT lors du renouvellement de leur formulaire d'entrées multiples I-94.
- Visiteurs renouvelant leur formulaire d'entrées multiples I-94. Tous les formulaires I-94 actuellement valides restent en vigueur. La collecte de données biométriques sera exigée au moment du renouvellement du formulaire I-94 ou sur demande du responsable des douanes et de la protection des frontières.

US-VISIT : USAGE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Le Ministère de la Sécurité du Territoire National continue de travailler en étroite collaboration avec le Département d'État en s'appuyant sur la collecte d'informations biométriques et biographiques en cours dans les consulats américains des quatre coins de la planète. À compter d'octobre 2004 les 211 points de délivrance de visas de l'étranger collecteront les données biométriques des demandeurs de visa.

- Le Ministère de la Sécurité du Territoire National travaille en collaboration avec le secteur privé à l'identification de solutions d'entrée/sortie adaptées à l'environnement unique des frontières terrestres.

US-VISIT : FACILITATION DES VOYAGES ET DU COMMERCE LÉGITIMES

- La solution de frontières terrestres sera conçue pour être rapide et assurer la sécurité. Le Président et le Congrès des États-Unis ont mandaté que le programme Le Ministère de la Sécurité du Territoire National s'engage à respecter ce mandat.
- Nous recherchons actuellement des façons de mieux utiliser la technologie pour faciliter les voyages et collecter les informations d'entrée et de sortie. Dans cette optique, nous comptons fournir à chaque visiteur un identificateur unique pouvant être lu automatiquement, passivement et à distance au moyen d'une technologie de radiofréquences, lors de la sortie et de la rentrée par des corridors sélectionnés d'un ou de plusieurs points d'entrée terrestres. Ces plans ne sont pas soumis à la date limite du 31 décembre 2004.

US-VISIT : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- US-VISIT a publié une évaluation de l'impact sur la vie privée qui assure que les informations personnelles sont utilisées de façon appropriées, protégées des usages abusifs, de la divulgation injustifiée et qu'elles sont détruites lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. Cette évaluation sera mise à jour en fonction des besoins
- Les informations personnelles seront conservées en lieu sûr et ne seront mises à la disposition des officiels agréés, en fonction de leurs besoins de connaissance, pour assurer la protection des citoyens ou visiteurs des États-Unis contre les actes malveillants et assurer l'intégrité de notre système d'immigration.
- Un responsable de la confidentialité US-VISIT, dont les fonctions sont de répondre à vos questions et de résoudre vos problèmes, peut être contacté par courriel à : usvisitprivacy@dhs.gov ou par courrier postal adressé à : Chief Privacy Officer, Department of Homeland Security, Washington DC 20528, USA, ATTN: US-VISIT Appeal. Des informations sur le programme de confidentialité US-VISIT peuvent être obtenues à l'adresse : www.dhs.gov/us-visit.
- Le programme US-VISIT est conforme à toutes les lois et réglementations environnementales.

ANNEXE A

50 points d'entrée terrestres les plus fréquentés
 (selon les passages estimés au cours de l'exercice 2002)
Liste établie par ordre de dates prévues pour l'inscription des visiteurs au programme US-VISIT

Le 9 novembre 2004, la Direction de la sécurité des frontières et des transports du Ministère de la Sécurité du Territoire National a publié un avis dans le *Federal Register* [Registre fédéral], identifiant les 50 points d'entrée terrestre les plus fréquentés, où le programme US-VISIT sera mis en oeuvre avant le 31 décembre 2004 :

Point d'entrée terrestre	État
<i>Date d'entrée en vigueur prévue : 15 novembre 2004</i>	
Port Huron – Blue Water Bridge	MI
Douglas	AZ
Laredo–Lincoln Bridge – Juarez	TX
Gateway to the Americas International Bridge	TX
Laredo – Columbia Solidarity Bridge	TX
World Trade Bridge – Laredo IV	TX
<i>Date d'entrée en vigueur prévue : 6 décembre 2004</i>	
Niagara Falls – y compris Lewiston-Queenstown Bridge, Whirlpool Bridge et Rainbow Bridge	NY
Peace Bridge – Buffalo	NY
Detroit Ambassador Bridge	MI
Detroit Windsor Tunnel	MI
Lukeville	AZ
Deconcini – Nogales East	AZ
Mariposa – Nogales West	AZ
San Luis	AZ
Andrade	CA
Calexico East – Imperial Valley	CA
Calexico West	CA
<i>Date d'entrée en vigueur prévue : 13 décembre 2004</i>	
Fabens	TX
Presidio	TX
Santa Teresa	NM
Otay Mesa	CA
San Ysidro	CA

Tecate	CA
Pacific Highway – Blaine	WA
Peace Arch – Blaine	WA
Lynden	WA
Point Roberts	WA
Sumas	WA
<i>Date d'entrée en vigueur prévue : 20 décembre 2004</i>	
Champlain	NY
Massena	NY
Thousand Islands	NY
Sault Ste. Marie	MI
Bridge of the Americas	TX
Paso del Norte	TX
Ysleta	TX
Derby Line	VT
Calais – Ferry Point	ME
International Falls	MN
<i>Date d'entrée en vigueur prévue : 27 décembre 2004</i>	
Gateway International Bridge	TX
Brownsville/Matamoros Bridge	TX
Hidalgo	TX
Los Indios	TX
Los Tomates/Veterans International Bridge	TX
Pharr	TX
Progreso	TX
Rio Grande City	TX
Roma	TX
Del Rio	TX
Eagle Pass Bridge I	TX
Eagle Pass Bridge II	TX

###